

COMMUNICATION: Mas-Saintes-Puelles

Finances Communales 2024



Le Budget Primitif

Le budget primitif reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales. Son vote et adoption a eu lieu lors du conseil municipal du 10 avril 2024. Ce budget s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour le mandat que vous nous avez confié.

Les orientations du BP 2024

- ▶ Poursuite des investissements
- ▶ Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement
 - ▶ Aucune hausse de la fiscalité en 2024



FINANCES COMMUNALES: PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif : Mas-Saintes-Puelles

Malgré des charges courantes en augmentation constante, les élus n'ont pas voulu impacté les ménages, et ont décidé de ne pas augmenter les impôts. Néanmoins, ce budget reste ambitieux par la réalisation de l'aménagement de l'entrée de ville.

Budget Primitif 2024

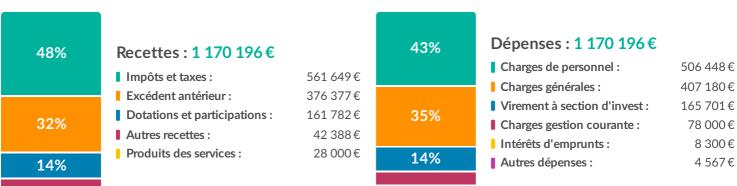
Fonctionnement Investissement

1 170 196€

401 845€

Fonctionnement





Investissement

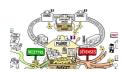


48%	Recettes: 401 845 € Dotations et subventions:	191 636€	87%	Dépenses : 401 845 € Dépenses d'équipement :	350 792€
41%	Virement de section de fonct :Excédent d'invest reporté :Autres recettes :	165 701 € 29 840 € 14 668 €		Remboursement du capital : Autres dépenses :	38 553€ 12 500€

Les orientations du Budget

- ▶ Poursuite des investissements
- Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement
- ▶ Aucune hausse de la fiscalité en 2024





FINANCES COMMUNALES: PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif: Mas-Saintes-Puelles

Aménagement futur entrée de ville



Projets d'investissement et vie de la commune

Enfouissement ligne et éclairage :

60 000 €

MAPA aménagement entrée de ville :

58 000 €

Défense incendie - passelis :

24 000 €

Sécurisation de l'école :

6 000 €



Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2024





Infrastructures 369€ / habitant



46 853 € Rembours dette 49€ / habitant

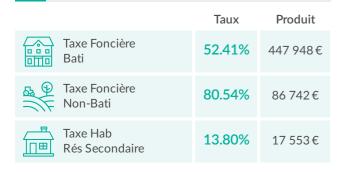


2 400 € Autres dépenses

3€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale



INVESTISSEMENT LOCAL

Les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs locaux. Ce dynamisme est notamment porté par les communes de moins de 20 000 habitants. La commune de Mas Saintes Puelles contribue à ce dynamisme.



Le budget primitif 2024 traduit la volonté municipale de poursuivre nos engagements avec notamment la maîtrise de nos dépenses courantes, gage de la pérennité de notre santé financière et sans recours à l'augmentation de fiscalité. L'année 2024 sera marquée par le lancement du projet entrée de ville, le lancement du plan guide, le renforcement de l'équipe des services techniques, mais également la continuité du développement de la défense incendie.